

REMIS EN OCTOBRE 2013

RAPPORT D'ÉTUDE

INJEPR-2014/02

Cadre de référence de la politique de jeunesse de Villeneuve-Saint-Georges

Jean-Pierre Halter et Jean-Claude Richez, INJEP

(avec la contribution de Marie Dumollard sur les questions de prévention/ sécurité)

Commanditaire : Ville de Villeneuve-Saint-Georges



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Établissement public sous tutelle du ministère en charge de la jeunesse

95 avenue de France - 75650 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 70 98 94 00 - www.injep.fr / www.jeunesseenaction.fr



Pour nous citer

Halter J.-P., Richez J.-C., *Cadre de référence de la politique de jeunesse de Villeneuve-Saint-Georges*, Rapport d'étude, INJEP, Paris, avril 2014.

Consultable après accord du commanditaire

Contexte de l'étude

En septembre 2012, la ville de Villeneuve-Saint-Georges, dans le Val-de-Marne a demandé à l'INJEP un accompagnement méthodologique à la conception et la mise en œuvre de sa politique jeunesse. Les caractéristiques majeures de cette ville sont la forte proportion de jeunes : 48 % de la population a moins de 30 ans ; sa pauvreté – c'est la commune dont le revenu par habitant est le plus faible du département – ; enfin le métissage ethnique et national de sa population. Au plan de sa situation et de ses équipements, la ville dispose néanmoins d'atouts : c'est un carrefour de communication important, cependant générateur de nuisances, et la ville dispose de cinq équipements de quartier ouverts aux jeunes, bien fréquentés, comme les équipements sportifs et culturels.

Comité de suivi

Comité de suivi local, composé d'élus et de techniciens, la directrice générale chargée de l'enfance et de la jeunesse et le responsable du service jeunesse.

Méthodologie et problématique

Si la ville dispose d'une équipe importante d'animateurs socioculturels répartis sur les équipements de quartiers, ceux-ci sont isolés par rapport aux autres services et aux autres professionnels éducatifs et sociaux, et l'absence de projet de politique jeunesse sur ce territoire entraîne une absence de coopération et un manque de cohérence et d'efficacité dans les actions conduites auprès des jeunes, peu consultés et peu valorisés.

La méthodologie d'intervention a été élaborée à partir de ces constats, de l'analyse du territoire et des pratiques des professionnels : dans un premier temps il a été procédé à une analyse des différentes études réalisées sur la ville, ses habitants et les jeunes afin d'établir un « diagnostic des diagnostics ». Puis des groupes de travail ont été constitués, réunissant des jeunes d'une part, des professionnels d'autres part, sur trois thématiques (vie quotidienne, formation insertion, la participation et l'engagement) afin d'élaborer un diagnostic des pratiques partagées par les jeunes et les professionnels.

Résumé

Les travaux réalisés ont mis en lumière la nécessité de poursuivre et de développer la dimension partenariale des actions à mettre en œuvre, avec une implication et une valorisation plus importantes des jeunes. Elle a défini les contours d'une réorganisation de l'ensemble des actions dédiées à la jeunesse, en définissant des pôles de compétences et une gouvernance spécifique dans les domaines de la participation et de la valorisation des jeunes, l'information, la connaissance des métiers et l'insertion, la prévention des risques de déviance, enfin l'éducation et la prévention du décrochage scolaire et social.

Auteurs

Jean Pierre Halter, sociologue.

Jean Claude Richez, coordinateur de la mission observation, évaluation de l'INJEP.

Mots clés

POLITIQUE DE LA JEUNESSE ; VILLE ; TERRITOIRE ; POLITIQUE PUBLIQUE LOCALE ; ACTEUR LOCAL

Table des matières

INTRODUCTION	7
I. LA VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES ET SES JEUNES : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC	9
A. La cité et ses habitants.....	9
Une ville « carrefour » devenue lieu de passage	9
Se loger, quelle place pour les jeunes ?	9
Une ville jeune, quel atout pour la ville ?	10
B. Équipements et pratiques de jeunes	12
Les équipements socioculturels, culturels et sportifs	12
Scolarité des jeunes : mieux valoriser les jeunes qui réussissent	13
Les activités socio-éducatives, socioculturelles et sportives des jeunes : quelle efficacité, quel partenariat ?	13
Les discontinuités enfance jeunesse	14
La prévention de la délinquance souvent réduite aux questions de violence et de sécurité	15
Des jeunes entre valorisation limitée et stigmatisation généralisée ?	15
C. Les relations entre les acteurs politiques et professionnels.....	16
D. Synthèse des atouts et faiblesse de VSG :	18
II POUR UN PLAN D’ACTION JEUNESSE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	21
Une politique de jeunesse pour quoi faire ? Principes généraux	21
Une méthode	22
Trois principes méthodologiques	22
... Appliqués à quatre axes stratégiques	23
... Et six éléments structurant l’organisation du SMJ et les relations entre services et partenaires	24
Agenda des actions à entreprendre dès la fin 2013.....	27
Pour conclure : Les enjeux de la mise en œuvre de la politique jeunesse.....	29
Politique jeunesse VSG : schéma d’organisation externe pour le SMJ.....	31
Annexe 1 Liste des personnes auditées	32

INTRODUCTION

La ville de Villeneuve-Saint-Georges a demandé à l'INJEP de conduire une mission d'expertise pour accompagner les élus et les techniciens de la ville dans l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'un document de référence sur les enjeux, les objectifs et les principaux axes de développement d'une politique jeunesse sur le territoire de la ville.

Cette mission s'est déroulée de septembre 2012 à août 2013 et a été conduite par Monsieur Jean-Claude Richez, coordinateur de la mission Observation Évaluation de l'INJEP et de Monsieur Jean-Pierre Halter, chercheur associé à l'INJEP.

La démarche méthodologique adoptée par l'INJEP a été de recueillir un ensemble d'informations le plus large possible sur la ville, la situation des jeunes et les actions qui leur sont destinées, à partir de plusieurs sources :

- une analyse des documents, ressources et études réalisées sur la ville et le plus souvent à sa demande, qui abordent de manière centrale ou plus secondaire la question de la jeunesse¹. Cette « littérature grise » est très abondante à Villeneuve-Saint-Georges, mais il nous a semblé utile de faire la synthèse des connaissances et des recommandations figurant dans ces documents. Cette synthèse a donné lieu à une restitution auprès des élus et du comité de pilotage en janvier 2013 ;
- une série d'entretiens collectifs effectués auprès des jeunes des « cafés jeunes » à trois reprises, afin d'intégrer leur propos, leurs observations et leurs propositions à notre rapport ;
- des entretiens collectifs menés auprès des animateurs du service municipal de la jeunesse (SMJ), service à l'origine de la commande et sur qui repose une partie de la politique jeunesse de la ville ;
- des groupes de travail thématiques sur la vie quotidienne des jeunes, sur l'éducation, l'orientation et l'insertion des jeunes, enfin la participation et l'engagement des jeunes dans la vie locale, qui ont permis de réunir un grand nombre d'acteurs professionnels qui se sont exprimés sur leur perception de ces questions, sur les réponses apportées et sur ce qui, du point de vue de chacun, devrait être mis en œuvre pour améliorer la situation sur ces différents thèmes ;
- des entretiens individuels conduits soit auprès d'élus de la ville, soit auprès de responsables institutionnels ou associatifs d'organismes et de structures qui interviennent auprès des jeunes² ;
- enfin, nous ne pouvions voir la question de la « mise en valeur », c'est à dire de la valorisation des acteurs au sens large (les gens, les associations, les groupes, les jeunes...) qu'au travers d'événements ou d'initiatives qui ont fait l'objet d'une communication large (médias locaux) restreinte (au niveau d'un quartier ou d'un groupe) ou ciblée (en fonction de la nature de l'activité sportive, culturelle, associative, caritative, etc.). C'est ainsi que nous avons analysé l'ensemble de la littérature de communication existante et mis à notre disposition, afin de savoir comment ces initiatives et ces événements étaient portés à la connaissance d'un public large ou plus restreint.

¹ Voir liste des documents consultés en annexe 2.

² Voir la liste des personnes et représentants institutionnels qui ont participé à ces réunions collectives ou à ces entretiens individuels en annexe 1.

Sur l'ensemble de cette démarche d'entretiens, nous avons tenu à auditionner au moins deux fois ces groupes ou ces personnes, une première pour qu'ils nous livrent leur propre diagnostic sur la situation des jeunes, le travail déjà effectué et ses limites, une seconde fois pour qu'ils évoquent et/ou précisent les pistes de travail constitutives de la politique de jeunesse sur Villeneuve.

C'est sur ce même principe qu'est organisé ce rapport : sa première partie fait la synthèse de ce que nous avons pu lire et observer, mais aussi de ce que les élus, les professionnels et les jeunes eux-mêmes nous ont dit de la situation des jeunes aujourd'hui à VSG, de son évolution et de la valeur, à leurs yeux, des actions proposées. Sa seconde partie reprend un certain nombre de propositions faites de manière assez convergente par les différents acteurs, mais l'apport de l'INJEP y est plus conséquent, puisque nous nous appuyons à la fois sur les observations faites par et sur l'ensemble des acteurs auditionnés, sur la synthèse des préconisations issues de la littérature grise, enfin sur des expertises menées sur d'autres territoires, elles-mêmes constitutives d'une réflexion globale sur les politiques de jeunesse territoriales, qui est un des champs de recherche appliquée privilégiés de l'INJEP.

Nous avons enfin veillé à ce que les préconisations proposées se fassent à euros constants, voire constituent de nouvelles sources de financement pour la municipalité.

I. LA VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES ET SES JEUNES : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

A. La cité et ses habitants

Une ville « carrefour » devenue lieu de passage

Une situation géographique actuellement problématique, mais potentiellement privilégiée : héritée de son histoire, VSG est un carrefour reliant la ville à Paris, Créteil et le nord de l'Essonne. Cette situation a joué un rôle important jusque dans les années 70 pour le développement de la ville (gare qui dessert Paris – à moins de 15 minutes de Paris centre – et les banlieues Nord de l'Essonne, gare de triage qui occupe une partie du territoire).

Mais cette densification du trafic joue aujourd'hui contre son développement, faute d'aménagement routier et du territoire. L'image de la ville et le vécu des habitants sont dégradés par l'accroissement significatif des nuisances (RN6, vieillissement et saturation du réseau routier et du seul pont routier enjambant la Seine entre Choisy-le-Roi et Juvisy-sur-Orge, les nuisances de l'aéroport d'Orly). De ville carrefour, VSG est devenue une ville de passage ou l'on reste et habite faute de mieux pour une grande partie de ses habitants, et en premier lieu pour les jeunes et les jeunes adultes.

La ville dispose pourtant d'un vrai pôle de centralité (centre-ville,) ou sont concentrés (peut-être trop) les différents services et moyens de transport. Seuls son caractère vétuste et une mauvaise maîtrise des activités l'empêchent de jouer le rôle de dynamiseur et d'attraction qu'il avait auparavant.

Enfin la ville ne dispose pas sur son territoire d'un tissu d'entreprises qui favoriserait une dynamique de l'emploi au niveau local en dehors du centre hospitalier, de Conforama. Une place à part doit être faite au triage SNCF (à l'origine du développement de VSG mais aujourd'hui plus un handicap qu'un atout, à cause en particulier de l'emprise foncière très importante - ¼ de la superficie de la ville qui grève ses possibilités d'implantations d'entreprises et de commerces). Les bassins d'emploi sont situés soit du côté de Créteil, soit du côté d'Orly.

Le modèle d'intégration sociale et économique de proximité que représentait la commune il y a 40 ans (une ville où l'on travaillait, résidait par choix et consommait) s'est progressivement estompé pour laisser place à une ville où l'on ne réside souvent que par défaut, mais où l'on ne travaille que rarement sur place (faible adéquation entre emploi proposé et qualification des habitants) et où on consomme peu, faute d'équipements commerciaux *in situ*. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les jeunes rencontrés expriment leur mal d'être « de VSG » et envisagent leur avenir hors de la ville.

La question est de savoir comment, dans un plan de développement local et d'aménagement du territoire, restaurer l'image et reconstruire l'identité de la ville et la rendre plus attractive sur le plan du mieux vivre et de l'activité économique, en particulier pour les jeunes et les jeunes adultes.

Se loger, quelle place pour les jeunes ?

L'habitat : un habitat ancien et dégradé en cours de rénovation (voir rapport diagnostic ORGECO). Le diagnostic réalisé par ORGECO constitue une des réponses, en particulier sur le plan du logement des jeunes et des jeunes couples, et insiste sur des constats et des pistes d'action qu'il faut intégrer à la politique jeunesse qui concerne aussi la question du logement.

Pour mémoire les principaux constats :

- les faibles revenus des ménages fiscaux des moins de 30 ans (44 % de ces ménages en dessous du seuil de pauvreté) ;
- un accès difficile au logement pour les jeunes, surtout dans le parc HLM ;
- une résidence étudiante limitée en nombre et en qualité.

Les pistes d'actions évoquées dans ce rapport et suite à nos entretiens mettent en évidence l'enjeu d'intégrer la jeunesse dans la politique de l'habitat et du logement :

- améliorer l'accès au logement pour les jeunes ménages ;
- affirmer l'objectif de prioriser l'accès des jeunes de moins de 30 ans dans le contingent des bailleurs ;
- autre piste à développer par l'intermédiaire du bureau information jeunesse (BIJ) et de la mission locale : l'information des jeunes sur la question du logement, et mise en œuvre d'actions de type intergénérationnel (par exemple, la mairie pourrait se porter garante du logement des jeunes chez des habitants de VSG).

Ces différentes pistes nécessitent un effort de concertation, et d'animation du partenariat et une coordination des acteurs, en particulier avec les bailleurs sociaux, le FJT et la résidence universitaire.

Une ville jeune, quel atout pour la ville ?

Éléments sociodémographiques : une ville qui continue à connaître un accroissement démographique soutenu, grâce à un solde naturel qui se maintient et à un faible solde migratoire. De ce fait VSG devrait encore connaître un accroissement démographique dans les 10 ans à venir, surtout constitué d'une population jeune (+ 3 000 habitants en fin de décennie)

La population actuelle se caractérise par :

- des catégories socioprofessionnelles (CSP) surtout constituées d'ouvriers et d'employés ou d'inactifs, avec une quasi-inexistence des cadres supérieurs et une faible proportion de cadres moyens ;
- une partie non négligeable de la population de certains quartiers (centre-ville, cité Cellier) qui vit en dessous du seuil de pauvreté ;
- la part importante des jeunes de 15 à 29 ans (23 % de la population totale) ;
- une croissance démographique qui connaît d'importantes fluctuations, et une forte hausse sur la dernière période intercensitaire (+9,1 % entre 1999 et 2009), mais non homogène sur les différents quartiers de la ville (une variation annuelle de +2,4 % sur « Victor Hugo » et de -2,0 % sur « Robert Schumann » depuis 1999) (source cabinet ENEIS Conseil)³ ;

³ Nous attirons l'attention sur le fait que la projection « linéaire » de population effectuée par ce cabinet pour chiffrer la population de VSG en 2024, soit dans 11 ans, met en évidence une augmentation très importante de la population villeneuvoise d'ici à cette date, prospective qui doit être fortement interrogée sur sa pertinence. Pour exemple, les progressions suivantes sont annoncées : « D'ici 2024, une croissance de la population villeneuvoise qui devrait se poursuivre: entre 5 971 et 10 310 nouveaux habitants attendus en 2024 selon les différents scénarios d'évolution (soit une augmentation comprise entre + 33,2 % et + 19,3 % de la population).

- **une augmentation importante des jeunes enfants** (+24,8 % de moins de 5 ans en 10 ans) et **un indice de jeunesse très fort sur la ville** (286,7 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 65 ans en 2009, contre 145,9 jeunes en France métropolitaine).(Source : Analyse des besoins sociaux, cabinet ENEIS Conseil.)

Au delà deux remarques :

- **Un lourd déficit quant à la prolongation de la scolarité au-delà de 16 ans.** Une entrée précoce des jeunes dans vie active, surtout sur des contrats précaires (81 % des contrats recensés par la mission locale), qui se combine avec un pourcentage élevé de non scolarisés chez les 18-24 ans (60 %) et un taux de chômage des 15-24 ans également supérieur à la moyenne départementale et régionale.
- **Un cosmopolitisme peu mis en valeur.** Une grande diversité culturelle et ethnique qui pourrait être un levier de développement, mais qui est aujourd'hui source de problème d'intégration. VSG est une ville très « cosmopolite et pluriethnique, facteur de « richesse », mais nous avons peu vu, observé et entendu de mise en valeur de cette richesse au travers d'actions menées ou accompagnées par la ville. Reste le secteur associatif, sur lequel nous avons eu peu d'informations (en raison en particulier de la faible participation de ce secteur aux travaux de groupe), même si le site de la ville dénombre un nombre important d'associations culturelles et sportives, mais ne dit pas si et comment elles sont associées (contrats d'objectifs et/ou de partenariat ?).

Cette remarque a pu susciter des réactions, tant la municipalité met en œuvre une série d'actions correspondant aux devoirs de mémoire et d'histoire au travers de commémorations⁴, mais nous la maintenons car ces manifestations officielles sont assez éloignées des préoccupations d'intégration de cette mosaïque ethnique et culturelle qui ne sont sans doute pas les mêmes en fonction de leur ancienneté d'implantation en France et sur le territoire... Plus encore, cette pluralité n'offre aucune visibilité dans la communication « officielle » : cela signifie entre autres qu'une personne ne connaissant pas bien VSG ou y arrivant ne dispose pas d'informations suffisantes pour se rendre compte de ce que fait ou de ce qu'accompagne la ville dans ce domaine : on ne trouve ainsi pas ou peu d'articles dans le bulletin municipal sur ces manifestations sur la pluriethnicité de la ville, sur des

-
- +28,1 % des adolescents de 11 à 17 ans d'ici 2024 (soit 9,2 % de la population totale)
 - +27,4 % de jeunes adultes âgés de 18-24 ans (soit 10,9 % de la population totale). »

Ces hypothèses de croissance sont fondées principalement sur trois critères : taux de fécondité actuel, taux de mortalité et taux de migration des populations selon une méthode prônée par l'INSEE, pour mesurer les évolutions de population sur de vastes territoires comme un département, une région, voire la nation. En revanche, cette méthode est beaucoup moins pertinente quand elle s'applique à des territoires plus restreints comme les villes de moyenne importance, incluses dans un tissu urbain dense et un bassin d'emploi ouvert et diversifié.

D'autres variables sont à prendre en compte pour arriver à une vision beaucoup plus fine, réaliste et moins démesurée de la population à venir dans les 12 ans, comme : l'évolution du nombre d'enfants par ménage, le taux de rotation de la population entre deux recensements, la nature du parc de logement locatif et de la propriété individuelle, l'emprise foncière vacante, l'évolution du tissu économique, mais surtout la prise en compte de politiques volontaristes entreprises par la collectivité comme le développement d'une politique de logement et de développement urbain, l'attractivité du territoire au regard des territoires voisins, l'accessibilité à des moyens de transports collectifs, ou encore les dispositifs locaux de formation des jeunes et des adultes visant à une meilleure qualification en adéquation avec les besoins des bassins d'emploi... De notre point de vue, ces éléments sont aussi décisifs pour expliquer une évolution plus mesurée de la population que ceux classiquement utilisés dans cette projection, quel que soit le scénario retenu.

⁴ « L'usage dans l'affiche de communication de la Marianne noire / commémoration de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions avec pose de plaque et actions avec les associations et usagers concernés, les victimes de la guerre d'Algérie, mise en place de plaque et visibilité, plantage de l'arbre de la laïcité, etc. », nous a-t-on signalé, mais...

initiatives prises par des associations représentant une communauté, ou sur une activité culturelle réalisée dans le cadre d'un équipement municipal : la seule mention faite d'une manifestation culturelle dans le cadre d'un équipement municipal est celle d'une association Tamoul au théâtre de VSG. On peut dès lors interpréter cela soit comme une volonté de la part de la ville, soit comme un déficit de communication. Même lorsqu'un article existe sur l'un de ces événements, il a surtout un caractère d'information descriptive et non de communication sur le sens et la dimension de l'événement.

La question est de savoir comment ce qui constitue aujourd'hui un handicap peut constituer une ressource pour les jeunes et la ville dans son ensemble. Le dynamisme démographique et le caractère pluriethnique et multiculturel doivent être accompagnés et valorisés.

B. Équipements et pratiques de jeunes

Les équipements socioculturels, culturels et sportifs

Les équipements sont non seulement un élément important du maillage social d'un territoire. Ce sont aussi des espaces pour les jeunes et des outils de régulation sociale. De ce point de vue, la ville apparaît comme relativement bien dotée, et c'est un atout.

Les équipements sportifs

La ville dispose de quatre stades et de cinq gymnases, d'une piscine ainsi que d'une salle de sport. On ignore quelle est la fréquentation de ces différents équipements, ni le nombre de personnes y travaillant. On peut néanmoins considérer que ces équipements sont suffisants pour une ville de 30 000 habitants. Leur implantation est équilibrée sur l'ensemble du territoire [sauf sur le quartier de Villeneuve triage, moins peuplé] même si l'essentiel est installé sur les quartiers nord et ouest de la ville, avec une présence moindre sur le centre et le sud de la ville.

Les équipements socio-culturels

Concernant les équipements socioculturels, ce sont principalement des équipements de quartier (les 5 maisons pour tous [MPT]) qui sont également répartis sur le territoire, et sont complétés par un point information jeunesse (PIJ) en centre-ville et un centre social associatif. Ces structures MPT et PIJ réalisent principalement des activités de loisirs, d'aide à la scolarité, d'information et d'aide au projet pour un public jeune. Elles emploient 30 animateurs à temps complet ou à mi-temps (voir les activités socioéducatives et socioculturelles). Les MPT, historiquement installées sur les quartiers sensibles ont eu et ont encore leur utilité, au regard d'un public qui ne fréquente pas ou peu l'offre de loisirs du secteur privé ou associatif. Pour autant, sont-elles aujourd'hui en mesure de répondre à une demande plus large, émanant d'une population qui illustre sa dénomination et sa vocation première de « maison pour tous » ? Leur fonction et le public accueilli coïncident davantage avec un équipement de type maison de quartier et plus encore avec celui d'une « maison de jeunes ». Ces équipements de quartiers doivent-ils rester ces « maisons de jeunes » qu'ils sont aujourd'hui dans la pratique, ou doivent-ils évoluer vers des équipements plus ouverts aux autres générations et groupes constitués ou non (associations locales) ?

Si ces équipements apparaissent suffisants en nombre et en répartition géographique, il reste à savoir quelle est leur fréquentation réelle et comment elles répondent aux besoins exprimés par les jeunes ou

par une plus large frange de la population. Il y a lieu de repenser la vocation de « maisons pour tous » dont la l'implantation remonte à 40 ans et dont la dénomination est exagérée au regard de la population accueillie et des activités proposées.

Scolarité des jeunes : mieux valoriser les jeunes qui réussissent

La scolarité des jeunes. Les constats mettent évidence des taux de réussite et des diplômes inférieurs à ceux observés dans le département, situation très préoccupante :

- Des jeunes dont les niveaux d'études et de diplômes sont en dessous de la moyenne départementale et régionale, il n'existe pas de renversement de tendance puisque les taux de réussite aux examens DNB et bac (sauf bac pro, voir note) sont également inférieurs à la moyenne départementale et académique⁵.
- D'une manière générale, les statistiques produites sur la scolarité et le niveau de diplôme des jeunes laissent penser que les jeunes villeneuvois sont plus en situation d'échec ou de réussite moindre que les autres jeunes des villes avoisinantes, à l'instar de leurs parents dont la qualification et le niveau de diplôme sont également inférieurs. Les RRS et les ZEP sont cités, mais on ne sait pas les résultats de cette politique de rééquilibrage. De même, le traitement des « décrocheurs » n'apparaît que dans les réunions du CLSPD, et de manière ponctuelle et minimaliste.

Dans ce contexte il est important, comme l'a esquissé la municipalité, de valoriser les parcours de réussite. La valorisation des jeunes qui réussissent est assurée par une cérémonie de remise des diplômes en mairie, et si le caractère symbolique d'une telle manifestation est appréciable, on ne sait pas ce que deviennent ces jeunes et comment ils peuvent mieux contribuer à changer l'image de la jeunesse de VSG (Y a-t-il par exemple une continuité entre ces obtentions et le fait de développer des projets et lesquels ?).

Les activités socio-éducatives, socioculturelles et sportives des jeunes : quelle efficacité, quel partenariat ?

Quelque 800 jeunes de 8 à 25 ans participent aux activités des MPT et du PIJ. On remarque une grande stabilité du nombre de jeunes et de la participation aux activités d'une année sur l'autre (802 en 2011 contre 800 en 2010, soit un peu plus de 15 % de la population de cette tranche d'âge...). Fait notable et intéressant, la diversité des activités proposées concerne toutes les tranches d'âge des jeunes, avec un léger pic chez les 11-14 ans, ce qui doit être considéré comme positif, cette tranche d'âge étant en général la plus difficile à toucher.

Nombre d'activités de nature différente sont proposées aux jeunes, qui semblent répondre à la diversité des âges. Nous relevons cependant quatre éléments qui posent question :

- Il existe une forte reproduction d'une année sur l'autre des activités proposées. Peu voire pas d'activités nouvelles sont proposées aux jeunes, comment savoir dès lors si la demande existe et les

⁵ La comparaison des résultats dans le temps au baccalauréat sur les cinq dernières années ne permet pas de mettre en évidence une droite de progression linéaire, tant pour la voie générale (- 5 %) que pour l'ensemble (+ 3 %). Seul le total « voie technologique » affiche une progression plus linéaire sur les trois dernières années (+ 14 %), conséquence sans doute de la qualité des enseignements et du choix de filières porteuses par le lycée Arago, et donc du travail de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ce qui fait que ce lycée, qui accueille en majorité des jeunes villeneuvois, se retrouve dans le taux de réussite de la moyenne départementale et académique, ce qui n'est déjà pas si mal...

besoins sont satisfaits ? En positif, remarquons que le pré-bilan des Projets jeunes dénote un accroissement significatif de ce type d'action et de son accompagnement, définissant de nouveaux besoins et mobilisant de nouvelles compétences chez les animateurs.

- La participation à certaines activités est très limitée, comme celle sur la solidarité intergénérationnelle, la semaine du droit de l'enfant, ou encore « mettons de la couleur dans les quartiers », c'est-à-dire celles qui portent sur le droit des jeunes, la solidarité entre générations et l'interculturel. Doit-on revoir le format de ces manifestations ou envisager de nouvelles formes d'action ?

- Le projet des MPT fait état d'un certain nombre de problèmes rencontrés par les jeunes sur l'ensemble des quartiers, mais peu d'actions sont en rapport direct avec ces constats.

- Enfin, nous relèverons peu de pratiques partenariales entre acteurs de jeunesse. Certes la question du partenariat fait l'objet de 7 lignes (p. 11), mais celles-ci restent très générales dans le projet 2012 comme dans les rapports d'activité de 2010 et 2011, sans savoir avec qui, sur quoi et comment se réalise ce partenariat. (On notera en particulier que les établissements scolaires ne sont pas cités, alors que c'est là que se retrouve la quasi-totalité des jeunes jusqu'à 18 ans.) Les participants aux groupes de travail comme les animateurs du SMJ ont pointé la difficulté d'établir et de pérenniser un partenariat durable et effectif, pourtant gage de la cohérence et de l'efficacité des actions auprès et avec les jeunes.

Les discontinuités enfance jeunesse

Les continuités entre politique enfance et politique jeunesse sont un élément essentiel de toute politique de jeunesse. Celle-ci apparaît aujourd'hui comme très problématique à Villeneuve-Saint-Georges.

Il y a certes une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire existante, mais peu de continuité entre les actions enfance et jeunesse.

Si la fréquentation des ALSH est en augmentation, celle des activités développées par les MPT auprès d'un public plus âgé (les 12-15 ans) demeure stable, sans que l'on puisse dire s'il existe une continuité dans la prise en charge des enfants et des adolescents. Il n'existe en effet pas d'outil permettant de suivre les enfants dans leur parcours d'activités extrascolaires ou de loisirs. Ce problème illustre d'une part le manque de continuité entre les actions dédiées à enfance et celles dédiées à l'adolescence et la jeunesse, dépendant de services différents ; d'autre part, l'absence d'un outil de connaissance des jeunes dans leurs pratiques sociales culturelles ou sportives, et leur évolution générationnelle. Il faut par ailleurs relever la faiblesse de l'organisation actuelle du service enfance, éducation, loisirs éducatifs (missions éclatées entre ALSH, loisirs éducatifs et relations avec les écoles...)

L'articulation entre la politique enfance/loisirs organisée et la politique jeunesse est très ténue en l'état actuel des choses, alors qu'il est indispensable de donner une meilleure cohérence et une plus grande lisibilité d'ensemble aux actions menées auprès des enfants et des jeunes, de procéder à un suivi des

jeunes permettant d'observer les opportunités offertes de passer d'une offre de service à l'autre⁶, et les capacités d'accueil d'un nouveau public potentiel.

La prévention de la délinquance souvent réduite aux questions de violence et de sécurité

Les traitements des questions de violence et de délinquance juvénile. Quelle pertinence, quelle continuité, quel pilotage ?

Les réunions du CLSPD sont l'occasion, pour chaque participant, de dire les actions menées pour enrayer les phénomènes de délinquance juvénile, qui affectent plusieurs quartiers de la ville (quartier nord et plateau en particulier). Sauf dans la réunion de 2008 (et suite au décès d'un jeune villeneuvois dans une rixe avec les jeunes de Valenton), nous n'avons pu déceler une vraie stratégie commune de l'ensemble des acteurs pour réduire ces problèmes.

Il ne semble y avoir ni stratégie sur le moyen et long terme (qui pourrait se traduire par un poste de coordinateur du CLSPD, ou des groupes de travail thématiques avec une évaluation commune des actions), ni véritable pilotage d'un dispositif global de lutte ou de prévention de la délinquance, même si la volonté politique semble exister. À plusieurs reprises, la question des rivalités entre jeunes de VSG et de Valenton est évoquée, et si elle a fait l'objet de deux réunions conjointes avec la ville de Valenton, des mesures concertées et durables ne semblent pas avoir été prises. Il n'y a pas d'analyse véritable de ces hostilités, qui remontent pourtant à près de 40 ans et sont inscrites dans l'histoire des quartiers de ces deux villes.

On notera également que les propos tenus et les échanges ont principalement trait aux questions de la violence et à celle de la sécurité des habitants, et qu'il est très rarement fait allusion aux actions de prévention et à leurs résultats.

Enfin, on note à la fois une absence de continuité et de pilotage de l'ensemble des actions envisagées ou conduites dans le cadre de ce CLSPD⁷.

Il est de notre point de vue essentiel de réactiver cette structure de façon, d'une part à la rendre plus opérationnelle, d'autre part à faire la distinction entre les actions et le pilotage des actions relevant de la sécurité des biens et des personnes (principalement du ressort des polices) de celui de la prévention des risques (de délinquance, mais aussi de décrochage, scolaire, de santé physique et psychologique, etc.) auxquels est exposée une partie des jeunes. Les deux approches nécessitent que l'on accorde autant d'importance à l'une qu'à l'autre, de manière cohérente et complémentaire.

Des jeunes entre valorisation limitée et stigmatisation généralisée ?

La question de la valorisation de la jeunesse, souvent mentionnée comme une nécessité par beaucoup de nos interlocuteurs, élus comme techniciens, résiste mal à l'analyse de ce qui est communiqué sur la jeunesse : comment peut on parler d'effort de valorisation de la jeunesse (point 2 des remarques du

⁶ En dehors des passerelles découvertes des MPT proposées par le service jeunesse aux enfants fréquentant les centre de loisirs de la ville.

⁷ À chaque fois que la question de CLSPD a été évoquée lors des groupes de travail de l'INJEP, nos interlocuteurs ont unanimement critiqué le fonctionnement et le manque d'efficacité de ce conseil.

groupe de travail) quand en analysant toute la littérature officielle villeneuvoise depuis un an, on ne tombe que sur trois articles faisant état d'initiatives valorisant les jeunes (un sur le café jeunes⁸, l'autre sur un jeune scénariste, le troisième sur le théâtre forum, contre 3 fois plus à l'enfance et 2 fois plus aux sports). Plus encore, la dernière information du bulletin local met en exergue que « dans le cadre de l'enquête de victimisation », les deux principaux axes développés seront « la violence des jeunes et la souffrance des familles et des victimes » et « les dégradations et atteintes du cadre de vie et l'insécurité des espaces et des équipements »... Cet article interroge d'autant plus que les axes proposés par le cabinet « Suretéglobal » auteur du diagnostic fait mention « des violences et souffrances des jeunes, la détresse des familles et des victimes »...

Même lorsqu'un article est écrit « sur ou à propos des jeunes », il est principalement de nature informative a posteriori, donne peu de relief à la manifestation ou à l'initiative et, surtout, on n'y voit presque jamais l'expression des jeunes. Deux exemples pris dans les deux des trois articles mentionnés illustrent ce fait : le « forum des métiers » fait l'objet d'une brève de 5 lignes sur une colonne dans le n° 28 de *Villeneuve et vous*, mais rien n'est écrit sur ce que proposait ce forum, sur les formations représentées ou sur les réactions des jeunes⁹... Le « café jeunes » est cité deux fois sur un an (ce qui est bien), mais l'on pensait ces jeunes rencontrés trois fois par l'INJEP suffisamment matures pour s'exprimer eux-mêmes sur les activités du groupe... Or, pas une seule parole de jeunes n'est retranscrite dans ces articles, et on a beaucoup de difficulté à percevoir comment ces jeunes sont investis dans la vie de leur quartier et de leur cité... Ce n'est sans doute pas la meilleure façon d'accroître leur envie de participation à la vie de la cité et de donner sens à leurs initiatives...

C. Les relations entre les acteurs politiques et professionnels

Au début de notre mission, nous posons la question de savoir « qui porte en interne le projet d'une politique de jeunesse, puisque le cadre de référence n'est pas défini, qui partage ces orientations au sein du conseil municipal ? Les interlocuteurs politiques porteurs des délégations à la jeunesse, à la participation des jeunes, voire à la mission locale ne sont pas ou peu présents ».

Aujourd'hui, la situation a favorablement évolué. Même s'il demeure encore des difficultés de compréhension, l'élaboration d'un texte politique fondateur de la politique jeunesse et l'investissement des élus de diverses délégations et sensibilités perçu lors des travaux de groupe ou des entretiens individuels ont permis d'asseoir la légitimité et la nécessité d'une politique en direction des jeunes à VSG. Les intentions affichées doivent être suivies de décisions permettant de mettre rapidement en œuvre les premiers éléments de cette politique de jeunesse.

Entre services, on est loin d'une action vraiment transversale faisant coopérer plusieurs services entre eux (ville oui, mais pas sport ni culture, ni enfance). On peut dès lors considérer que la question de la jeunesse ou des jeunes ne concerne que le SMJ, alors que les problèmes rencontrés se situent à

⁸ Nous avons pris connaissance du n° 31 de *Villeneuve et vous* au début octobre, c'est à dire après la rédaction du rapport. Nous y avons également appris les conclusions de l'enquête de sécurisation que nous intégrons dans ces commentaires. D'une manière plus générale, ce dernier numéro du bulletin municipal intègre plus les questions de jeunesse, même si de notre point de vue, elle ne les intègre pas mieux...

⁹ De même, le n° 25 de *Villeneuve et vous* affiche en page de couverture une photo prise lors de la manifestation de « Créa Jeunes Talents », mais il n'y a aucun article traitant de cette manifestation à l'intérieur de ce numéro, pas plus que dans ceux qui suivront...

différents niveaux (éducation, santé, logement, formation, insertion...). Le traitement de ces questions nécessite que chacun dise sa perception et envisage sa contribution à l'effort collectif de résolution de ces questions. Les travaux des groupes ont néanmoins fortement souligné cette volonté de travailler ensemble de façon concertée et partagée à partir du diagnostic effectué et des pistes de travail évoqués. Ces travaux de groupe par thématique doivent être prolongés au-delà de notre intervention, afin de mettre en place une réelle transversalité entre services.

Cette nécessité s'impose d'autant plus que les questions de jeunesse et les préoccupations des jeunes diffèrent en fonction de leur situation et statut (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en insertion, jeunes actifs ou non, jeunes couples...) ou encore de leur âge (les 12-16 ans, les 17-22 ans, les jeunes adultes). Chacune de ces situations et de ces catégories d'âge requiert des réponses spécifiques qui doivent être produites par une conjonction des compétences issues de différents champs : par exemple ceux de l'éducation scolaire et hors scolaire, mais aussi de la prévention des risques liés à l'adolescence, de l'animation socioculturelle et sportive pour les plus jeunes ; ceux de l'éducation, de l'information et de l'orientation professionnelle, mais aussi de la prévention des risques de déviance et pratiques sociales et culturelles pour les âges médians ; enfin ceux de l'habitat, de la mobilité sociale et professionnelle pour les jeunes adultes.

En conclusion, il est donc essentiel que des modes de coopération permanents s'instaurent entre professionnels de ces différents champs de manière à la fois organisée (référénts jeunesse dans chaque service et au sein du SMJ, mais aussi pilotage unique des actions dans un champ défini), concrète (par la mise en œuvre d'au moins une action mobilisant plusieurs services et des partenaires extérieures) et validée par les élus ayant délégation dans ces différents champs.

D. Synthèse des atouts et faiblesse de VSG :

Le tableau ci-après fait la synthèse des forces et faiblesses issues des diagnostics et des rencontres effectuées auprès des acteurs professionnels, des jeunes et des élus de VSG.

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Une ville anciennement carrefour commercial ou subsistent des infrastructures de transports importantes avec des bonnes dessertes (nœud SNCF, 2 gares, service de car pour Créteil)	Cette fonction de carrefour est aujourd'hui très relative, est devenue avant tout un facteur de nuisance et de dévalorisation du patrimoine public et privé. Elle n'a pas encore été portée par un projet
Une proximité géographique avec de grands pôles d'emploi, de commerce et de loisirs (Paris, Créteil, Orly).	La vision intercommunale de ce potentiel n'a pas encore abouti à un projet concret, qui devient une priorité absolue pour requalifier la ville et l'installer au sein d'un ensemble socio-économique plus vaste
Un habitat diversifié sur l'ensemble de la ville.	...Mais des quartiers qui deviennent des poches de pauvreté et de précarité (Bois Matard, quartiers Nord...) et d'autres fortement dégradés (centre-ville)
Des infrastructures sociales, culturelles et sportives assez denses et bien réparties sur le territoire.	Des projets à revisiter ou à reconstruire en fonction des demandes des jeunes et non plus seulement à partir de l'offre d'activités proposée par ces structures. Un effort de connaissance (en cours) des besoins et demandes du public à renforcer en fonction notamment d'une nouvelle lecture du territoire et de ses habitants
Un dynamisme démographique qui allie croissance naturelle et migration importante de population nouvelle sur la commune.	...Ces migrations sont principalement le fait de populations pauvres et précaires tant sur le plan de leurs conditions de revenu et de vie que de résidence (fort <i>turn-over</i> sur certains quartiers). Ce dynamisme démographique et cette progression du nombre de jeunes et d'enfants sont à anticiper sur la ville
Une population très jeune (48 % de -30 ans), potentiel de ressources pour l'économie du bassin d'emploi. Une grande diversité ethnique et culturelle.	...Mais un niveau de qualification faible, et peu adapté aux ressources et demandes du bassin d'emploi. Un effort important de formation et de qualification des jeunes adultes est à entreprendre. Diversité culturelle peu exploitée ni valorisée.
Des acteurs d'animation et de prévention nombreuses, de cultures professionnelles diverses, et en général très compétents, représentant aussi bien le secteur associatif que le secteur public	Mais un très gros manque de partenariat et de confiance réciproque entre ces professionnels. Il faut construire des modalités de fonctionnement qui leur permettent de travailler ensemble et d'agir de manière cohérente et concertée auprès des publics, en particulier des jeunes. Absence de pilotage des actions de prévention, inefficacité du CLSPD actuel, priorité donnée à la sécurité sur la prévention des risques

<p>Un service jeunesse actif.</p> <p>Une équipe d'animateur de proximité importante et connaissant bien les quartiers et les jeunes, grâce en particulier à l'implantation des MPT sur l'ensemble de la commune.</p> <p>Un bon maillage territorial.</p>	<p>Mais une nécessité</p> <ul style="list-style-type: none"> - de revoir le statut et les missions des MPT, afin de s'adresser aux habitants comme aux jeunes (dimension intergénérationnelle et vie associative absente) - de réorganiser le service par pôle et référents d'action en fonction des axes retenus (voir seconde partie) du pilotage défini et des partenariats à développer - d'améliorer la professionnalisation des animateurs, notamment sur la conduite de projets
<p>Des acteurs de l'insertion des jeunes très présents, divers et actifs (ML, BIJ, E.I de pluriel 94, O.F., service économique de la Ville...).</p>	<p>Mais une absence flagrante de pilotage et de répartition des missions entre ces différentes structures publiques ou associatives, qui peuvent pourtant jouer un rôle moteur dans la requalification, l'information, la formation et l'insertion des jeunes.</p>
<p>Des établissements d'enseignement secondaire qui travaillent avec la ville et les partenaires pour améliorer la scolarité des jeunes (Réussite éducative).</p>	<p>Mais un partenariat d'action à renforcer notamment sur la question du décrochage scolaire, processus qui doit être traité à la fois par l'école et hors d'elle afin de mobiliser l'ensemble des outils et ressources de prévention et de remédiation à ce problème.</p>
<p>Un tissu associatif dense et historiquement fort et influent, aussi bien dans le domaine des activités culturelles que des activités sportives, des équipements culturels et sportifs de qualité.</p>	<p>Mais une place attribuée à l'expression des jeunes insuffisante, des pratiques peu ou pas valorisées malgré une histoire riche en personnalités artistiques ou sportives issues de la ville.</p> <p>Pas de contrepartie de l'investissement public auprès des associations (absence de contrat d'objectifs)</p>
<p>Les jeunes présents et actifs dans le cadre des « cafés jeunes ».</p>	<p>Faible sentiment d'appartenance et de fierté d'être de VSG. Place attribuée aux jeunes dans la vie locale très faible, voire inexistante hors café jeune. Les jeunes n'ont pas encore de place ni dans les décisions qui concernent la ville, ni dans celles qui concernent la politique jeunesse aujourd'hui.</p> <p>Pas de continuité entre le conseil des enfants et un dispositif identique pour les adolescents et les jeunes, d'où une déperdition.</p>
<p>Les élus politiques aujourd'hui plus mobilisés et plus au fait des questions de jeunesse (texte d'orientation politique, implication des élus au-delà de leur délégation).</p>	<p>Une mise en œuvre des axes de travail qui doit être rapide et produire déjà des effets au cours de l'année scolaire.</p> <p>Un investissement qui demeure encore insuffisamment partagé, mais en évolution positive</p>

II POUR UN PLAN D'ACTION JEUNESSE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Une politique de jeunesse pour quoi faire ? Principes généraux

Toute action en direction de la jeunesse doit s'appuyer sur une bonne connaissance du public des jeunes villeneuvois, de leurs conditions de vie, de leurs pratiques et sociabilités.

Plus globalement, les jeunes sont aujourd'hui particulièrement touchés par les effets de la crise : entrée plus tardive sur le marché du travail, déqualification des emplois, difficultés d'accès au logement, précarité..., alors même que le niveau global de qualification s'est accru. Quant aux jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification, ils sont encore plus pénalisés.

Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte où domine une image négative de la jeunesse véhiculée par certains médias, nombre de politiques, et au plus haut niveau de l'État. À cette défiance à l'égard des jeunes répond souvent une méfiance des jeunes à l'égard des institutions. Cette vision peut expliquer le manque de confiance en l'avenir des jeunes, que l'on observe en France et moins dans d'autres pays européens.

Les jeunes, quels qu'ils soient, partagent un même désir d'être écoutés, d'être considérés comme des interlocuteurs à part entière, d'avoir une place et des lieux d'expression et des lieux pour faire, voire pour expérimenter. Ils demandent à être reconnus par les adultes comme par leurs pairs.

Dans ce contexte, l'éducation et la formation sont des garants de parcours personnels et professionnels réussis. D'où l'importance que l'État, mais aussi les collectivités investissent dans ce champ afin de permettre que tous les jeunes reçoivent une éducation de qualité.

L'accès à l'autonomie, c'est-à-dire la possibilité pour les jeunes de faire leurs choix, est un des enjeux majeurs aujourd'hui. Elle n'est jamais donnée d'emblée, elle se construit, se prépare. Elle se doit d'être progressive et ne s'oppose pas au maintien des solidarités, familiales notamment. L'ouverture à une diversité d'offres, de rencontres, de pratiques, de même que la mobilité sont des conditions de cette autonomie. Si une majorité des jeunes est de plus en plus autonome dans ses choix affectifs, ses pratiques, cette autonomie est contrariée par une dépendance matérielle (financière, résidentielle...) accrue.

Force est de constater la persistance d'inégalités qui contribuent à la fracture sociale, et laissent à l'écart nombre de jeunes : inégalités sociales et économiques, inégalités dans l'accès aux savoirs et à la culture. À quoi s'ajoute le poids très fort des discriminations liées à l'origine sociale et ethnique, au lieu de résidence, au sexe, à l'âge...

On ne peut vouloir donner leur place aux jeunes dans la cité comme acteurs, en ignorant ce qu'ils ont à nous dire, en ignorant leurs pratiques et leurs manières d'être ensemble. Une politique de jeunesse, c'est donc pour nous une politique pour les jeunes, et avec les jeunes. Elle ne peut non plus trouver son sens hors de la rencontre des jeunes avec l'ensemble des générations, avec l'ensemble des acteurs adultes, institutionnels, professionnels, publics ou privés... – dans une logique de transmission, d'accompagnement, d'échanges voire de débats. Ces temps sont des vecteurs de lien social, d'intégration de tous et de vie démocratique. Il importe de porter sur les jeunes un regard bienveillant

et de leur reconnaître à tous un « droit de cité », afin qu'ils se sentent parties prenantes d'une ville qui les accueille et leur demande de construire ensemble l'avenir.

La Ville à elle seule ne peut pas répondre à tout : nombre de ces enjeux ne relèvent pas de ses compétences. Mais c'est pour contribuer à lutter contre ces inégalités, pour permettre à chaque jeune de construire son avenir dans une cité où il fait bon vivre, que la ville affirme sa volonté de faire place à la jeunesse, de développer une politique jeunesse, de la définir comme l'une de ses priorités.

Une méthode

Trois principes méthodologiques...

1. Une organisation par **pôle de développement** stratégique des actions : Les travaux de groupe initiés dans le cadre de la démarche d'accompagnement de l'INJEP et la contribution des différents acteurs audités à titre collectif ou individuel ont permis de dégager quatre axes ou pôle de développement dont nous préciserons les détails plus loin

Le premier est celui de la **participation et de la valorisation des jeunes**, considérés comme ressources du territoire, et non plus uniquement comme consommateurs d'activité ou groupe à risque.

Le second est celui de **l'information, de la connaissance des métiers et de l'insertion des jeunes**.

Troisième axe de développement, celui de la réussite éducative où doivent également s'inscrire des actions de **prévention et de lutte contre le processus de décrochage et d'exclusion scolaire**.

Dernier axe, celui de la **prévention des risques liés à la situation des jeunes** et aux comportements à risque qu'ils peuvent adopter

2. Un **pilotage des actions dans chaque axe de travail** par un pilote unique, chargé de co-concevoir et d'organiser la mise en œuvre des actions.

L'organisation par pôle se situe dans la philosophie d'une politique de jeunesse de type « mainstream¹⁰ ». La jeunesse est intégrée dans chaque service comme un élément de référence à prendre en compte dans les actions à mettre en œuvre (réfèrent jeunesse).

Si certains services peuvent constituer des appuis nécessaires dans des actions co-construites, d'autres par leurs missions initiales, leurs compétences et la gestion de projet en particulier en direction des jeunes ont un rôle majeur de pilotage à jouer dans la conception et la mise en œuvre de la politique jeunesse. C'est évidemment le cas du SMJ, mais aussi du service économique de la ville ou encore du service politique de la ville. Ce pilotage fondé sur les capacités d'intervention reconnues doit contribuer à une mise en cohérence de l'ensemble du dispositif d'action pour les jeunes, améliorer la transversalité entre services et accroître la lisibilité du projet de politique jeunesse sur le territoire et auprès du public.

¹⁰ Il s'agit d'une approche intégrée de la question de la jeunesse dans toutes les politiques publiques de la municipalité. Les actions menées en direction des jeunes ne sont non plus pensées dans une perspective strictement sectorielle et selon laquelle la jeunesse serait la chasse gardée d'un service jeunesse seul compétent pour intervenir en direction des jeunes, mais elles sont intégrées de manière plus ou moins prononcée à l'ensemble des secteurs existants.

3. Un partenariat d'action en interne et externe de la collectivité locale, qui passe par la transversalité et le partage des informations et de certaines actions co-construites dans le domaine de l'action culturelle, de l'éducation, de la prévention et de l'insertion des jeunes, comme nous l'avons développé au point précédent. Mais, comme nous l'avons évoqué au point 5 de la partie « diagnostic », une approche plus globale de la jeunesse nécessite la mise en synergie des compétences issues des associations à vocation sociale, culturelle éducative et de prévention. Ce partenariat d'action devra pouvoir se concrétiser par des réunions de travail régulières sur ses thématiques et sur des décisions de réaliser au moins une action en commun entre services de la ville (et en particulier le SMJ) et avec ces partenaires externes.

... Appliqués à quatre axes stratégiques

Axe 1 : développer la citoyenneté, la participation et valorisation des jeunes : pilote SMJ

Actions à développer dans le cadre de l'axe 1

1. Renforcer les synergies et les modes de coopération entre SMJ et structures ou associations culturelles. (groupes thématiques).
2. Idem avec le mouvement et les associations sportives par des contrats d'objectifs.
3. Mettre en place des contrats d'engagement citoyens, notamment avec les services de la ville et associations (contrepartie des contrats d'objectif.).
4. Pérenniser, élargir et fortifier les cafés jeunes comme instance de concertation et de participation des jeunes.
5. Renforcer les initiatives de jeunes et veiller à leur valorisation par une communication vivante et adaptée

Axe 2 : développer l'information, la connaissance des métiers et l'insertion des jeunes : pilote service économique

Actions à développer dans le cadre de l'axe 2 :

1. Renforcer l'identité du BIJ et clarifier ses missions, notamment dans le domaine des jobs d'été, de l'offre stages et de l'organisation de forum métiers (relations service éco et lycée) et sur des événements métiers (ex. : « mon voisin est recruteur », « dis-moi ton Job ») avec la mission locale.
2. Développer au moins une action de coopération avec la mission locale et les services du logement de la ville sur la question du logement des jeunes (vers la création d'un CLAJ...).
3. Encourager la mobilité des jeunes, problème prégnant sur la ville illustrant des difficultés sous-jacentes (illettrisme par exemple), et penser davantage la circulation des publics dans la ville (veiller à l'équilibre entre proximité et mobilité des jeunes) en favorisant par exemple les actions regroupant des jeunes de tous les quartiers autour de projets communs. Sensibiliser et accompagner les jeunes dans l'accès à des programmes européens de mobilité.
4. Accroître et encourager l'embauche des jeunes sur les dispositifs nationaux d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes (contrat d'avenir, contrat de génération, contrat d'engagement formation, service civique...).

Axe 3: prévention des risques de déviances. Pilote : à définir

Actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'axe 3 : prévention

1. Réactiver le CLSPD par des groupes thématiques autour des questions de prévention et de sécurité avec notamment la PJJ et Pluriel 94, en accordant autant de place aux questions de prévention qu'aux problèmes de sécurité. Cette réactivation passe par la définition d'une feuille de route dans le cadre d'une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance (SLSPD, ancien CLSPD).
2. Mettre en place une cellule opérationnelle de veille réunissant les acteurs de prévention (PJJ, Pluriel 94 et ASE) référent prévention du SMJ, CPE du lycée, se réunissant en fonction des situations problématiques évoquées lors des groupes thématiques du CLSPD ou lors d'incidents.
3. Mettre en œuvre au moins une action de prévention santé avec le centre de santé sur les problèmes constatés par les professionnels.
4. Créer un PAEJ (mission confiée à pluriel 94), avec l'appui d'un psychologue clinicien.
5. Mettre en place une formation des animateurs et animatrices sur les expo « moi jeune citoyen » et « 13-18 questions de justice » et passer dans tous les établissements secondaires (collèges et lycée tout au long de l'année) permettant d'asseoir la légitimité des animateurs et d'accroître le partenariat avec les établissements scolaires.

Axe 4 : éducation réussite et prévention du décrochage : pilote RE/Politique de la ville

Actions de réussite éducative et de prévention du décrochage et de l'exclusion

Il ne s'agit pas d'intervenir au sein ou à la place des établissements scolaires, mais de contribuer avec eux au dépistage et la prévention du processus de décrochage dès son origine. Pour ce faire, les actions doivent être envisagées au plus tôt, dans le parcours scolaire par :

1. la création d'un poste de référent prévention du décrochage, rattaché au dispositif de Réussite éducative, piloté par la politique de la ville ;
2. la définition de sa mission et du travail qui pourra être réalisé avec les enseignants, le CIO et professionnels de l'action économique et sociale, et le club de prévention (atelier relais ou autre) ;
3. la participation de ce référent aux structures déjà existantes ou en création (GAIN au lycée...);
4. la création d'une structure d'accueil proposant un traitement du processus de décrochage scolaire ou de l'exclusion, en concertation avec les établissements scolaires.

... Et six éléments structurant l'organisation du SMJ et les relations entre services et partenaires...

Des éléments transversaux et structurants devront contribuer à la mise en œuvre de ces axes de développement.

1. Redéfinir, en fonction des différents axes, les missions et l'organisation du SMJ (par pôle, en fonction de ces axes), notamment dans des objectifs d'une meilleure transversalité entre services et de partenariat sur les axes. Cette redéfinition générale doit aboutir à un nouveau projet de service.

L'organisation en pôles d'intervention est en cours, mais elle devra s'effectuer en fonction des axes de développement proposés et retenus et du pilotage défini pour chaque axe. Ainsi, la mission centrale du SMJ doit être affirmée autour de la citoyenneté, de la participation et de la valorisation des jeunes. Elle suppose la nomination d'un référent chargé de la mise en œuvre des actions dans chaque axe :

- Concernant la mission centrale du SMJ qui assume le pilotage de cet axe, nous préconisons que le développement de l'expérimentation des « cafés jeunes » constitue la trame et la philosophie de cette mission. Ses objectifs sont d'une part d'envisager l'évolution de ces « cafés jeunes » vers des conseils de jeunes, instance de concertation et interlocuteur de la collectivité pour promouvoir et mettre en œuvre des actions sur les différents axes (ceux de la participation des jeunes à l'exercice de la citoyenneté, celui de la prévention des risques, celui de la réussite éducative et de la prévention des décrochages tout au long de la scolarité, celui de l'information des jeunes) ; d'autre part de proposer une articulation et une continuité entre le conseil des enfants et celui des jeunes.
- Concernant la mission de développer l'information, la connaissance des métiers et l'insertion des jeunes, elle nécessitera un accroissement des moyens du PIJ et sa requalification en BIJ, afin que la commune puisse bénéficier d'une structure d'information jeunesse délivrant conseils et accompagnements sur l'ensemble des questions qui intéressent les jeunes. La création d'un poste de référents insertion (par redéploiement des ressources existantes ou postes à pourvoir, donc sans augmentation de financement) devra faciliter la mise œuvre des actions proposées par le service économique pilote de cet axe, et d'accroître la coopération entre ce service et le SMJ.
- C'est ce même principe qui pourra être adopté sur la mission de réussite éducative, prévention des risques de décrochage et d'exclusion : le pilotage de cette mission par le service de la politique de la ville nécessite une extension de ses moyens, qui pourra donner lieu à une mise à disposition d'une personne du SMJ sur cette mission. On veillera à articuler les actions sur celles de la réussite éducative, à prendre en compte les différents temps et risques de décrochage tout au long du parcours scolaire (signes en primaires, manifestations au collège, au lycée, en privilégiant les interventions au plus tôt des indices et du processus de décrochage) et à engager une démarche partenariale structurée (qui fait quoi, intervient quand et comment?) avec les établissements scolaires et les structures de prévention comme Pluriel 94.
- Enfin la prévention des risques de conduites déviantes ou délinquantes sera également placée sous la responsabilité et le pilotage de la ville, ce qui nécessite également la création d'un poste de référent prévention, au sein du service jeunesse¹¹. Son rôle sera notamment d'assurer l'animation du CLSPD et du partenariat (poste de coordinateur CLSPD). Les actions seront conduites en fonction de leur nature en coopération avec les autres pôles du SMJ, la PJJ et

¹¹ Il convient de proposer un pilotage technique qui veille à assurer un équilibre entre les objectifs de sécurité et ceux de prévention. Il revient naturellement à la municipalité de faire le choix entre un service qui a l'habitude de travailler de manière transversale avec les partenaires et les services de l'État (service politique de la ville) et un CLSPD aux missions équilibrées (sécurité et prévention), placé sous une autorité hiérarchique plus élevée de type DGA ou DG.

Pluriel 94 sur la dimension prévention et réparation. Une réactivation du CLSPD est indispensable, ou il conviendra de procéder à un équilibre dans les groupes de travail aux questions de sécurité (avec la PN et la PM notamment) et à celle de prévention.

2. Repenser le statut et les missions des MPT, notamment par un élargissement des publics accueillis (parents, enfants, associations de jeunes) et par une redéfinition des territoires d'influence et d'intervention. S'il n'est pas question de remettre en cause l'existence de ces équipements de proximité, il est essentiel de redessiner leurs missions afin qu'ils incarnent effectivement des « maisons pour tous » et de revoir le statut et la qualification de certaines d'entre elles, notamment sur les quartiers nord et du plateau. Sur ces deux secteurs, une évolution de ses structures vers des centres socioculturels dédiés à la population des quartiers doit être pensée, en envisageant son opportunité avec les services de la CAF et en mettant en œuvre un diagnostic territorial partagé. De même, nous pensons que la question de la parentalité doit être développée et doit être même prioritaire, dans le cadre de la redéfinition des missions des MPT et d'un projet de centre social et culturel.

3. Doter le SMJ d'un outil de communication propre qui permettra de mieux communiquer avec les jeunes, notamment pour toutes les actions des axes 1 et 2. Depuis deux ans, le SMJ ne dispose plus d'un journal destiné aux jeunes et n'a donc pas de moyens de communiquer largement ses programmes d'activités et ses projets en cours, ni de diffuser et de valoriser les actions réalisées. En relation avec le service de la communication, il est fortement souhaitable que le SMJ dispose à nouveau d'un outil d'information et de communication propre à ses activités, à celles des jeunes et à leurs initiatives. Cette fonction pourrait être assurée par le BIJ dans le cadre de ses nouvelles attributions et missions. Elle pourrait être complétée par des informations diffusées régulièrement par le journal municipal sur les principales actions jeunesse à mettre en lumière pour l'ensemble de la population villeneuveoise (dans une rubrique « Initiatives » qui pourrait regrouper jeunes, enfants, sports, culture...).

4. Améliorer la formation et la professionnalisation des animateurs, notamment dans le domaine de la conduite de projets jeunes et sur les questions de prévention. C'est la conséquence de la réorganisation du SMJ en pôles, de ses nouvelles missions, de l'évolution du rôle, voire du statut des MPT, des axes de travail et des priorités d'action préconisées. Si les animateurs sont aujourd'hui ceux qui sont confrontés de manière permanente aux difficultés que les jeunes rencontrent dans leur parcours et dans leur évolution sociale et professionnelle, il faut que ces professionnels puissent bénéficier de formations correspondant aux besoins et aux demandes multiples des jeunes et sachent comment y répondre. La « profession » d'animateur est sans doute l'une de celle qui a subi le plus d'évolution au cours de ces dix dernières années au niveau des fonctions à assurer et des rôles qu'ils doivent assumer. Force est de constater qu'à VSG comme dans la plupart des communes, la formation sur ces nouvelles fonctions et rôles n'a pas suivi... La réorganisation du SMJ suppose une diversification des profils de type agent de développement, développeur de projet ou médiateur social ou culturel, pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet de vie, ou susciter leur participation à la vie de la cité.

5. Se doter d'un outil de connaissance et de veille des pratiques et activités réalisées ou souhaitées par les jeunes. Alors que la ville a fait réaliser ces dernières années un grand nombre de diagnostics certainement nécessaires (en matière de politique d'insertion, d'habitat et de rénovation urbaine, et plus récemment d'analyse des besoins sociaux ou encore de diagnostic sécurité), elle ne dispose pas d'un outil d'observation et de veille des pratiques sociales culturelles ou sportives des jeunes dans leur

ensemble. Les « besoins » des jeunes sont uniquement recensés par le prisme des professionnels avec lesquels ils sont en contact : les animateurs par l'intermédiaire des activités des MPT et des actions du PIJ, mais aussi les éducateurs du club de prévention, les conseillers de la ML, les éducateurs sportifs et les associations qu'ils fréquentent (lorsque ces informations remontent). Ces éléments de connaissance sont importants, mais se réfèrent à des activités spécifiques dans un champ et un temps déterminés. Il ne peut y avoir d'approche globale de la jeunesse sans connaissance d'ensemble des jeunes. Une enquête menée de façon régulière auprès des collégiens et lycéens, ou encore en situation d'insertion permettrait de disposer de cette vision d'ensemble de ce que font et de ce que souhaitent faire les jeunes en dehors et après leur scolarité.

6. Enfin, développer les continuités entre politique enfance et politique jeunesse : cette dimension et l'articulation des actions menées auprès des enfants et des jeunes doivent faire l'objet d'un rapprochement et d'un travail conjoint entre le service jeunesse et le service enfance, sur un certain nombre de points, notamment ceux des activités de loisirs et de la participation des uns et des autres à la vie de la cité. Cette continuité est d'autant plus nécessaire au regard de la réforme des rythmes scolaires et des activités qui seront proposées pour préparer les enfants au passage du seuil du primaire au secondaire et à l'apprentissage de l'autonomie. Elle devra également constituer une priorité dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (même si celui-ci a été signé en 2012 pour une période de 4 ans), au même titre que la question du rôle des parents et de leur place au sein des actions proposées.

Agenda des actions à entreprendre dès la fin 2013

Nous proposons un calendrier d'actions à envisager dès la rentrée 2013-2014, afin d'initier les principes et les fondements de la politique jeunesse à VSG.

Faire valider la méthode PAP (Pilotage Axes de développement Partenariat, voir pages 19-21) par les professionnels, les services et les élus concernés afin d'asseoir la mise en cohérence des actions.

Mettre en place une cellule de crise (cellule opérationnelle de veille et d'actions concertées, la COVAC), elle-même à intégrer dans un dispositif plus large de prévention des risques et de sécurité (réactivation du CLSPD, rapprochement avec les villes limitrophes, définition des priorités d'actions et des publics ciblés entre les différents acteurs, délimitation entre sécurité et prévention, etc.).

Mise en œuvre des groupes de travail pluri-institutionnel dans la suite des travaux de groupe initiés par l'INJEP autour des trois domaines « vie quotidienne », « insertion formation-prévention » et « participation des jeunes », dans l'objectif de co-conduire au moins une action structurante du partenariat dans chacun de ces domaines et ce afin de construire une culture de la transversalité et du partenariat.

Solliciter les jeunes (à partir des jeunes du café jeunes ?) pour envisager des actions de valorisation à créer ou à développer au cours de l'année 2013-2014 sur le plan de la culture, des parcours scolaires et de la création d'emploi, et envisager la mise en place d'un conseil de jeunes à l'échéance de 2014 pour installer la place des jeunes au cœur de la politique jeunesse.

Développer un forum métiers, formation et emplois qui se déroulerait sur la ville, piloté par le service économique, en partenariat avec le BIJ, la mission locale, le lycée Arago, les centres de formation et des entreprises locales ou intervenantes sur le bassin d'emploi ;

Mettre en œuvre rapidement la réorganisation du SMJ, par pôle et référents sur chaque axe de développement, la transformation du PIJ en BIJ avec une mission d'information élargie, et engager avec la CAF des rencontres prospectives pour réaliser des diagnostics locaux visant à la transformation du statut des MPT en centres socioculturels au moins sur deux quartiers. Parallèlement, mettre en œuvre un plan de formation pour les animateurs des MPT et procéder à un redéploiement des ressources humaines du SMJ sur les missions évoquées sur les différents axes.

Consultable après accord du commanditaire

Pour conclure : Les enjeux de la mise en œuvre de la politique jeunesse

Premier enjeu : prendre en compte la ville comme un sas d'insertion

Assumer la fonction de la ville comme sas d'entrée, l'un des sas d'entrée dans l'agglomération parisienne. On peut appliquer la remarque de Philippe Estebe et Daniel Behar au sujet de la Seine-Saint-Denis au cas de Villeneuve-Saint-Georges : « Les difficultés sociales de la Seine-Saint-Denis sont donc principalement la conséquence de la fonction métropolitaine qu'elle assure : celle d'un gigantesque sas d'insertion.¹² »

Cette question (de la ville comme sas d'entrée) ne doit pas être traitée essentiellement à travers un prisme « techno » de rénovation urbaine : projet en cours rénovation centre ville, projet à venir sur le quartier nord. Le principe à rappeler est qu'il ne peut y avoir « de rénovation urbaine sans renouvellement social et recomposition culturelle », ni sans redéfinition des priorités politiques, qui intègrent la dimension économique.

Second enjeu : l'intégration progressive de la dimension jeunesse dans tous les services, gage d'une approche globale de la jeunesse

Elle implique un repositionnement du service jeunesse qui fonctionne de façon trop autonome pour le lacer véritablement à l'articulation de l'ensemble des politiques de jeunesse défini comme priorité et inscrit dans une logique de *mainstream*¹³, ce qui s'impose compte tenu de la réalité démographique de la ville. La politique jeunesse est l'affaire de toute la ville et de tous ces services, et pas seulement celle du service jeunesse.

Troisième enjeu : un rééquilibrage territorial qui nécessite un renforcement de l'investissement public et privé, une conception du développement urbain centrée sur le capital humain et les capacités des habitants et des jeunes.

Elle implique en particulier la mobilisation de l'ensemble des partenaires dans le jeu politique, en fonction des thématiques :

- acteurs publics : État (et en particulier Éducation nationale, Intérieur, ministères sociaux), conseil régional, conseil général, la CAF, le projet d'agglomération et évidemment les services de la ville ;
- acteurs associatifs en leur dégageant des espaces d'intervention, encourageant leur implantation, leur interaction et leur développement sur des axes prioritaires (par des contrats d'objectifs partagés), les COPS... ;
- acteurs privés et notamment les employeurs locaux dont en particulier l'hôpital, la SNCF, dont l'emprise foncière actuelle constitue aujourd'hui un frein au développement de la ville, après avoir été son moteur...

¹² (Libération, 28 août 2012, « Après Amiens, finissons-en avec les zones prioritaires »)... Avec toutefois le risque que ce sas ne se referme sur une partie des populations et accentue le phénomène de ghettoïsation... il y a ceux qui en partent et ceux qui restent...

¹³ Voir note 10.

Dans cette logique de rééquilibrage territorial, trois éléments concernent tout particulièrement les politiques de jeunesse soulignés dans le rapport sur « l'égalité des territoires » (La Documentation française, juin 2013):

1) La question du logement des jeunes et de leur mobilité : « La compétence et la mobilité doivent être les deux axes d'une telle politique. Il importe de développer l'incitation des jeunes citoyens à acquérir du capital humain en développant leurs opportunités de logement.¹⁴ »

2) La question de la lutte contre les inégalités scolaires

« en limitant la concurrence et la hiérarchisation des établissements scolaires et en luttant contre les processus de décrochage scolaire par le développement de structures d'accueil proposant un accompagnement à la scolarité de qualité dans les territoires les plus en difficulté ; c'est à l'échelle urbaine, et non à celle de l'établissement, que se joue l'efficacité de ces politiques scolaires territoriales »¹⁵

Autour d'une approche du territoire non plus seulement en termes de compétitivité et d'attractivité, mais de capacités (capabilités) :

« L'approche par les capacités ne se limite pas à considérer ce qu'une personne finit par réaliser, mais se soucie de ce qu'elle est en mesure de faire, des libertés substantielles auxquelles elle peut avoir accès, si elle le choisit ».

Ce rééquilibrage des territoires est une question cruciale à traiter si l'on veut que la ville, ses jeunes et ses habitants ne glissent vers encore plus de pauvreté, de précarité et d'enclavement. Les pouvoirs publics, et en particulier les services de l'État, porterait une grande responsabilité à poursuivre un désengagement déjà amorcé par exemple par la fermeture du CIO de VSG, et par la baisse constatée des financements CUCS sur les trois dernières années : le montant des subventions de l'État sur action en 2013 ne représente que 8 € par habitants, contre 9 € en 2010. Plus encore, si l'on compare les subventions CUCS allouées à celles d'autres villes plus aisées et dont le revenu par habitant est supérieur à celui de Villeneuve-Saint-Georges, celles ci sont proportionnellement plus importantes de 1,2 à 1,4 fois...

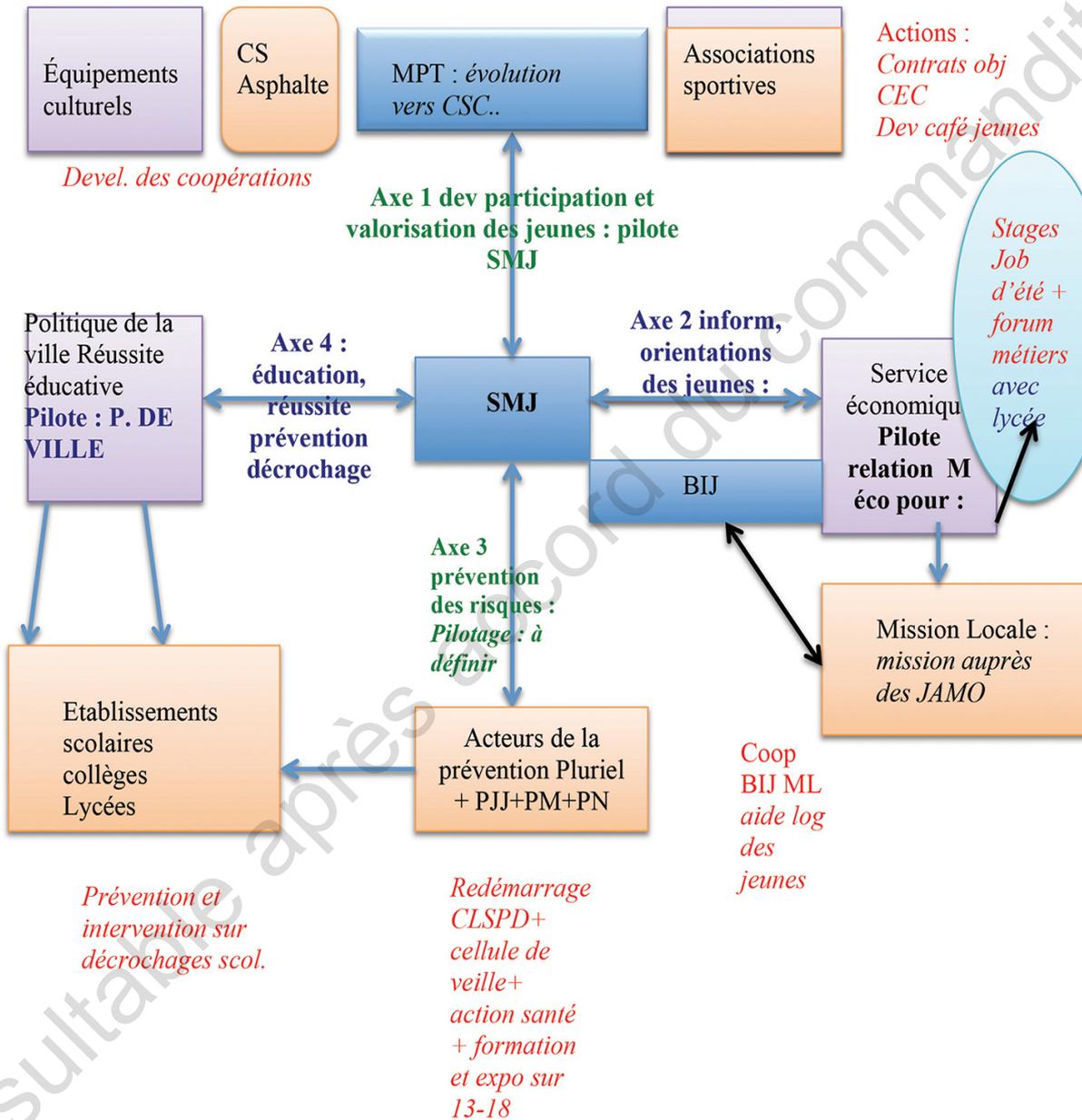
On ne peut défendre le principe de la cohésion sociale sans lutter contre les sources des inégalités sociales et territoriales...

Une inégalité se définit à la croisée de deux termes, la disparité et l'injustice : le premier tient au constat objectif d'une différence, le second constitue la dénonciation subjective d'un état que l'on juge inacceptable. Si l'on veut réduire l'injustice et les sentiments qu'elle génère chez les personnes qui la subissent, ceux de l'abandon, de la frustration et de la révolte qui nourrissent à leur tour celui de l'insécurité, il faut agir sur les disparités grandissantes qui taraudent un territoire. À chacun de prendre ses responsabilités.

¹⁴ Issue du rapport sur « l'égalité des territoires », rapport remis à madame la ministre du logement et de l'égalité des territoires, ouvrage collectif, juin 2013, La Documentation française.

¹⁵ *Ibid.*

Politique jeunesse VSG : schéma d'organisation externe pour le SMJ



Annexe 1 Liste des personnes auditées

Pierre GIRAUD	ALJT	Adjoint au Directeur du Groupement Territorial 94
Couna SIDIBE	association Arc en ciel	Directrice
Dounia HADOUCHE	association Arc en ciel	Animatrice association Arc en ciel
Founé TOURE	Association Centre Social ASPHALTE	Directrice
Gary SOKOUANA	Association Smiles for the Orphans in the World	Présidente
Pascal CAYRE	Association Pluriels 94	Chef de service Pluriels 94
Pierre Baudin	CAE Villeneuve St Georges	
Chaabna IBTIHEL	Café jeunes	
Tony NELSON	Café jeunes	
Toufik BOUCETTA	Café jeunes	
Nicolas FIX	Lycée	Proviseur du Lycée Francois-ARAGO
Henda BEN AMOR	Lycée	Proviseure adjointe du Lycée Francois-ARAGO
Henriette SEYMOUR	CIO	Directrice du CIO de Boissy-Saint-Léger
Marie BODEUX	CIO	COP CIO
Claudine HHAB	Collège	Principale du collège Pierre-Brossolette
Eveline ALVISET	Collège	Principale adjointe du collège Pierre-Brossolette
GAYAUD	Collège	Principale collège Roland Garros Conseiller municipal
Jean claud ABATAN	Collège	Principal adjoint collège Roland Garros Conseiller municipal
Sylvie Soumah-Partel	Collège	Principale du collège Jules-Ferry
	Conseil général 94	Chef de service jeunesse
Laurent vigreux	Conseil général 94	Chef de service "engagement"
	FRANCAS 94	Directrice
Agnès ARFI	service Habitat	Responsable du service

Andrée RATOVOVONONY	Habitante de VSG	Juriste « droit des jeunes »
Axel BOUCHERAT	SMJ/Pole culturel	Coordinateur pôle Culturel / Artistique
BRAMI	Correspondant du parquet	
Christilla CHAUVIN	Service développement économique	Chargée de mission Emploi Insertion
Christophe DE FREITAS	DDICS	Chef du service jeunesse
Diana ZEMOURI	Directeur général adjoint des services	
Dominique MARTIAL	service de santé Henri Dret	Responsable
Elisabeth GAGNE	service RPI Vie associative	Chef de service
Elodie GILABERT	Service Politique de la ville	Chef de service
Fanny DESLAGE	Service Politique de la ville / Prévention	Psychologue réussite éducative
Fatia AYADI	Mission Locale VIVA	Directrice
Frédéric IVASSITCH	Service culturel Conservatoire	Directeur
Frédéric MACQUET	service État civil	Responsable
Gaëlle PIERRE	Mission Locale VIVA	Conseillère mission locale Viva
Hichem GHALLOUSSI	Service jeunesse	SMJ/ Responsable du PIJ
Jean-Yves PEZENNEC	Directeur général des services	
John HOT	Service des sports	Responsable du Sports
Kamel YASSINE	Service jeunesse	SMJ/ Animateur 15/17 ans QN
Léa FRENOT	Service Ressources Humaines	Direction RH
Leila SACI	Service jeunesse	SMJ/ Coordinatrice CME
Marie DESTRO	Service Politique de la ville	Responsable réussite éducative
Marie-Pierre FIOT	Service CCAS	Responsable du CCAS
Mina EL ALLAOUI	Service jeunesse	Coordinatrice PDJ
Mohammed Azzouni	Directeur du service jeunesse	
Murielle CHOUVIAT	Préfecture du Val-de-Marne	Déléguée du préfet

Nathalie WOOCK	service développement éco	Responsable service développement
Patricia AZERAD	Service culturel Conservateur bibliothèque	Directrice conservateur bibliothèques
Salima BENHATTA	Service jeunesse	SMJ/ Coordinatrice loisirs-éducatif
Sami BOUREKHA	Pôle Emploi Villeneuve Saint Georges	Directeur
Samia BERAÏ	Mission Locale VIVA	Mission locale VIVA conseillère
Sophie LOROTTE	Service culturel théâtre	Directrice Théâtre
TARDY	Tribunal de Créteil	juge pour enfant au tribunal de Créteil
Zohra NENNI	Mission Locale VIVA	Conseillère mission locale Viva

LISTES DES ÉLUS

Sylvie ALTMAN	Madame le Maire
Elsa BARDEAIX	Adjointe à Mme le Maire chargée de la santé et du personnel
Xavier CANTAT	Adjoint à Mme le Maire chargé de la culture et de la jeunesse
Sylvie RICHETON	Adjointe à Mme le Maire chargée de l'éducation et de la famille
Laurence ROBIN	Adjointe à Mme le Maire chargée de la politique de la ville
José GRACIA	Conseiller municipal vice-président de la mission locale

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse, qui a pour mission :

- ◊ d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes, ainsi que les politiques et les actions qui leur sont destinées ;
- ◊ de participer à leur évaluation ;
- ◊ de réaliser et de diffuser des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sous forme papier que numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ;
- ◊ de contribuer à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement de l'Union européenne ;
- ◊ d'exercer une veille documentaire et de constituer un centre de ressources pour les acteurs de jeunesse et d'éducation populaire ;
- ◊ de proposer, en cohérence et en complémentarité avec ces missions, des activités de formation, d'études et de conseil, ou sa participation à l'organisation de manifestations en faveur de la jeunesse.

L'INJEP fonctionne ainsi comme un centre d'expertise et un laboratoire d'idées au service des politiques de jeunesse.

L'INJEP a, en outre, été désigné comme l'agence de mise en œuvre du volet Jeunesse et sport du programme européen Erasmus+.

L'INJEP, enfin, fait partie du groupement d'intérêt public constituant l'Agence du service civique.

PUBLICATIONS SUR

www.injep.fr



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de la jeunesse

95 avenue de France - 75650 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 70 98 94 00 - www.injep.fr / www.jeunesseenaction.fr

